



Répondre à la diversité des besoins d'accueil : le multi-accueil, enjeux et opportunités

Par Catherine Bouve

En préambule, je commencerai par préciser la notion de «besoin», que nous utilisons tous comme un allant de soi, besoins d'accueil, besoins des familles, besoins des enfants (et que n'a-t-on pas dit au nom du besoin des enfants !). Sans entrer dans un développement autour de cette notion, nous pouvons néanmoins affirmer que le besoin ne peut se définir par la seule expression d'une demande. Car cette dernière peut refléter la seule adaptation à une situation d'offre locale et s'éloigner ainsi du souhait profond des familles. Et le recours aux différents modes d'accueil est différencié à la fois selon le lieu géographique, mais aussi selon le statut socioprofessionnel des parents (mais aussi le niveau économique) et selon ce que l'on nomme couramment les préférences culturelles. En tout état de cause, il ne peut se réduire à la seule expression d'un besoin de garde, pendant le travail des parents. Il s'inscrit dans le cadre d'un projet éducatif parental envers l'enfant. Mais il est aussi l'expression d'une volonté de partage de l'expérience parentale.

En Belgique, comme ailleurs en Europe, le fonctionnement traditionnel des crèches ne répond plus, ou que partiellement, aux besoins d'accueil des familles. Évolution des familles, de leurs attentes, évolution du rapport social et économique au travail, fragilisation des réseaux sociaux et familiaux, ce, dans un contexte de pénurie d'offre d'accueil qui perdure depuis de nombreuses années. L'organisation figée des institutions ne correspond plus à la flexibilité et aux contraintes du monde du travail et laisse en dehors les familles qui ont un rapport plus précaire au travail.

La diversité des situations familiales, la diversité des besoins émergents, sont bien une réalité pour les institutions et les professionnels.

Dès lors, doit-on répondre à toute la diversité des besoins d'accueil ? Quelles limites fixons-nous à l'acceptation de cette diversité ? Comment répondons-nous à cette diversité attendue des formes d'accueil ? A partir de l'exemple français, je me placerai résolument du côté de l'adaptation des EAJE (milieux d'accueil et d'éducation du jeune enfant) aux contraintes horaires des familles. Parce que c'est une condition pour intégrer toutes les familles, qui rejoint les conditions de proximité et d'accessibilité.

Ainsi, en France, un nouveau type de structure est en pleine expansion : le multi-accueil. Cette formule est permise depuis le décret d'août 2000, qui permet, pour un même établissement, d'accueillir des enfants à temps partiel ou à temps plein, en journée continue ou en demi-journée. De fait, ce n'est pas tant à l'émergence d'un nouveau type d'établissement que l'on assiste, qu'à une modification des modalités d'accueil de crèches collectives et de haltes-garderies, ces dernières pouvant dorénavant accueillir des enfants à temps plein. La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), par le biais de ses

dispositifs de subventions - Prestation de Service Unique (PSU), Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) - a largement encouragé cette orientation, avec des visées de meilleure rentabilité et de meilleure occupation des lieux d'accueil de la petite enfance. Le multi-accueil permet effectivement d'accueillir davantage d'enfants, une seule place pouvant être occupée successivement par plusieurs enfants au cours de la semaine, à l'instar de la halte-garderie. De nombreux professionnels de la petite enfance ont le sentiment que leur activité se réduit à une simple garderie. Ce à quoi on pourrait répondre que les haltes-garderies ont démontré, depuis plus de 40 années d'existence, qu'elles étaient des lieux d'accueil éducatif de qualité.

Par ailleurs, le multi-accueil ne renvoie pas seulement à des modalités d'accueil diversifiées mais aussi, éventuellement, à des types d'accueil différents : accueil collectif et/ou accueil familial. Se développe aussi le terme de crèche satellite à travers l'expérience de rattachement d'assistantes maternelles (accueillantes d'enfants en Belgique) à des crèches collectives, suite à la fermeture de crèches familiales. Bien des parents, au nom de la sociabilisation de leur enfant, sollicitent ces articulations, soit de combinaison simultanée, soit de combinaison successive, entre accueil individuel et accueil collectif. Des initiatives existent ici ou là et j'ai des observations très positives de ces expériences, tant du point de vue des professionnelles (enrichissement des collaborations croisées) que des enfants (développement des compétences sociales) - y compris des bébés - et des parents (élargissement de leur réseau social).

Autre exemple de prise en compte des besoins des familles, découlant de celui des entreprises, celui de l'association Mamhique 22 (Modes d'accueil mutualisés en horaires atypiques). Cette association a développé un mode d'accueil en relais en direction des enfants de 0 à 12 ans, et propose d'assurer la garde des enfants lorsque les lieux traditionnels ne sont plus ou pas encore ouverts. Cette association signe une convention de partenariat avec les entreprises concernées par les horaires atypiques, qui s'engagent ainsi à financer le surcoût dû à ce type d'horaires. La signature de cette convention conditionne l'accès des parents aux services d'accueil de l'association. La garde des enfants est assurée par des assistantes maternelles ou des intervenantes à domiciles. Du côté des pratiques professionnelles, cette initiative représente une expérience d'articulation entre des modes d'accueil individuels, mais aussi de coordination entre accueil « traditionnel » et accueil atypique, dans le sens de la préservation du rythme de vie des enfants. Même si de multiples questions ne manquent pas de surgir de ces initiatives.

Ailleurs, des lieux ouverts 24/24 heures, 7/7 jours, se créent. Faut-il aller jusque là ? L'enfant reste-t-il bien au cœur du projet d'accueil ? N'est-il pas sacrifié sur l'autel de la productivité et de la rentabilité économique de la société ? Pourtant, méfions-nous de condamner d'emblée ces initiatives, qu'il faut pouvoir évaluer à l'aune de leur contexte, des réalités socioprofessionnelles des familles et de la qualité d'accueil mise en œuvre. Car, quelles solutions d'accueil ont des parents qui travaillent en 3 X 8 ? Sans offre d'accueil adaptée, ils seront conduits à bricoler des solutions, par définition instables, parfois préjudiciables à l'enfant.

Quels sont les enjeux et les opportunités de cette évolution du fonctionnement des EAJE ?

La question de la continuité de l'accueil soulève une tension paradoxale. Certains professionnels dénoncent l'irrégularité de l'accueil générée par cette pratique, et l'insécurité qu'elle entraîne pour l'enfant, par défaut d'une continuité d'accueil.

En définissant le multi-accueil, plus haut, je disais bien possibilités d'accueil à temps partiel ou d'accueil à temps complet et non accueil régulier/accueil occasionnel. Car la présentation, très fréquente, du multi-accueil sous cet angle-ci perpétue une confusion et traduit, à mon sens, une forme de résistance au multi-accueil.

Cette résistance s'exprime au nom des besoins de l'enfant qui nécessiterait un accueil à temps complet, c'est-à-dire régulier. Or, il me semble y avoir confusion entre accueil régulier et accueil à temps complet. L'enfant accueilli tous les lundis et mardis dans une crèche y est bien accueilli régulièrement. Régulièrement, il vient ces deux jours par semaine et s'y construit des repères, y construit des liens sociaux et affectifs. Accueilli deux jours en crèche, le reste du temps au sein de sa famille, pourquoi présupposer que cet enfant subit un préjudice ? (Des études demandent à être développées sur ces formes et modalités d'accueil).

Le multi-accueil représente une passerelle entre ces deux formes d'accueil temps complet/temps partiel. Dans les situations de changements socioprofessionnels des parents, il permet justement la continuité des liens et des repères construits par les enfants (mêmes professionnels, même projet pédagogique, mêmes lieux, etc.). Car en l'absence de multi-accueil, un enfant peut être amené à fréquenter la halte-garderie, puis la crèche, puis à nouveau la halte-garderie, en fonction de l'activité socioprofessionnelle de ses parents. Quelle continuité pédagogique dans ce parcours de garde ? Dans ce cas de figure, la diversité des besoins n'est guère prise en compte.

Avec le multi-accueil, ce n'est plus la famille qui s'adapte à l'offre institutionnelle, mais l'établissement qui s'adapte aux besoins évolutifs de la famille. L'enjeu positif du multi-accueil est bien d'éviter des ruptures de mode d'accueil et des parcours de garde chaotiques lorsqu'un changement de situation professionnelle des parents se produit.

Une offre qui s'adapte au changement de situation des familles est garante de la pérennité d'un mode d'accueil pour les parents, et d'une continuité d'accueil pour les enfants.

A côté de la continuité se pose la question de la diversité sociale et culturelle des milieux d'accueil. La spécification des lieux d'accueil parents enfants (LAPE) en fonction du statut des parents aboutit à créer des lieux pour les enfants-dont-les- parents-travaillent, d'autres lieux pour les enfants-dont-l'un- des-parents-ne-travaillent-pas. Lors d'une étude que j'ai réalisée en France, une commune envisageait même, pour répondre aux besoins différents des parents en situation de chômage, de créer une halte-garderie à leur attention, car la crèche ne pouvait répondre à leurs besoins. En agissant ainsi, et avec les meilleures intentions du monde, on développe l'enfermement des familles et des enfants dans des catégories étanches : c'est la ghettoïsation des EAJE qui guette.

La situation professionnelle, économique, sociale, des familles évolue fréquemment au cours des trois premières années de vie des enfants. Comment accepter qu'un enfant doive sortir de son lieu d'accueil pour rester chez lui, parce que son parent est au chômage, ou intégrer une autre structure correspondant davantage à la situation de ses parents ? C'est par ailleurs créer des tensions inutiles et transformer le LAPE en lieu de contrôle, lorsqu'on oblige des parents à se justifier dans leur recherche d'emploi et que l'on fait peser sur eux la menace du couperet : si dans trois mois ils n'ont pas retrouvé de travail, ils devront reprendre leur enfant. C'est une double exclusion ! C'est là une dimension positive du multi-accueil par rapport à ces conditions antérieures d'accueil (conditions qui restent encore implicites dans les commissions d'attribution de places).

Par ailleurs, en lien avec la diversité sociale et culturelle, le multi-accueil participe d'un droit universel à un mode d'accueil pour l'enfant et ses parents. C'est un immense pas en avant, qui participe de la reconnaissance des parents en tant que tels et non en fonction de leur statut socioprofessionnel. Qui reconnaît également la singularité de leur besoin d'accueil.

Le multi-accueil est une opportunité singulière pour les professionnels. Car il invite à déconstruire le paradigme historique des modes d'accueil, basé sur la survie du nourrisson, physique puis psychique. Il invite à penser autrement l'image de l'enfant et de la relation mère-enfant, à sortir du schéma familialiste et conséquemment de la mission de prévention des carences de la relation mère-enfant, pour déployer toute sa dimension éducative. Il ouvre la possibilité de réélaborer le cadre de référence, le cadre du projet, d'installer une plus grande réflexion, une mobilisation accrue des professionnels. Le multi-accueil offre la perspective de se désengager du quotidien, car il sollicite non seulement une adaptation des professionnels à cette évolution mais aussi leur créativité. Il est l'occasion de réfléchir à l'aménagement de l'espace, de développer l'étayage des pratiques professionnelles, de mutualiser les compétences professionnelles et de les enrichir.

C'est une occasion formidable pour renouveler les pratiques d'accueil et se revendiquer pleinement comme des lieux éducatifs et non plus comme des lieux de garde. A l'instar de l'école qui accueille les enfants quelle que soit la situation socioprofessionnelle de leurs parents. C'est là un véritable enjeu et, je le redis, une opportunité à saisir.

Le multi-accueil nécessite effectivement de réélaborer les pratiques sur bien des points. Comment concevoir les conditions du multi-accueil ? Comment concilier la prise en compte de l'individuel et du collectif, lorsque les enfants arrivent en horaire décalé ? Comment repenser la rencontre et la relation aux parents ? Comment penser l'organisation des espaces-temps ? Comment aborder la période d'adaptation et le système de référence ?

L'enfant doit pouvoir trouver des relations fiables et continues, des personnes connues et attentives, des repères spaciaux-temporels, un environnement humain et organisationnel stable et prévisible, un espace qui lui permet d'être actif et créatif. Il est possible de travailler autrement, de penser des unités de vie d'âges mélangés, des espaces décloisonnés, de générer d'autres modalités de travail au sein de l'équipe, de penser différemment l'accueil et la relation aux parents, etc.

Bien sûr, demeure la question : jusqu'où les LAPE doivent-ils adapter leurs modalités d'accueil et les professionnels adapter leurs pratiques ? Jusqu'où jouer le jeu de la rentabilisation des LAPE ? Parce que c'est l'un des éléments de l'orientation politique en direction du multi-accueil, ne l'occultons pas. Ce sont là des questions éthiques essentielles qui guideront les réponses et le positionnement des professionnels dans la recherche permanente d'une qualité d'accueil renouvelée. En toute autonomie, les équipes peuvent élaborer des réponses innovantes et produire des projets pédagogiques riches de potentialités éducatives et professionnelles. Mais aussi s'inscrire dans des réseaux territoriaux plus larges, au sein de processus d'élaboration collective de cadres curriculaires où l'enfant et la pédagogie sont situés au premier plan, et faire ainsi évoluer les conceptions de la qualité d'accueil. Ce qui est bien engagé à travers cette démarche de recherche-action et la dynamique de réflexion de ces trois groupes...

Le multi-accueil est une voie possible, non l'unique. Les lieux d'accueil enfants parents (LAEP), les ludothèques, ou les aerabambini comme en Italie, la liste n'est pas exhaustive, ouvrent bien des opportunités pour répondre à la diversité des familles. Sortir des «encodages administratifs» qui spécifient les fonctionnements institutionnels et les publics est alors essentiel.

Pour conclure, la réponse aux besoins diversifiés des familles ouvre la perspective d'un changement, celui de «repenser l'éducation du jeune enfant» pour reprendre le titre de l'ouvrage de Gilles Brougère et de Michel Vandembroeck. Le changement pouvant être défini comme un : «processus de création collective à travers lequel les membres d'une collectivité donnée apprennent ensemble, c'est-à-dire inventent et fixent de nouvelles façons de jouer le jeu social de la coopération et du conflit»¹.

«Collective», «collectivité», indiquent que tous les acteurs ont leur place dans cette évolution en marche : professionnels, parents, politiques, administratifs, chercheurs, etc. pour que la pleine valeur de solidarité s'exerce en lien avec celle de démocratie participative.

Catherine Bouve, responsable du Service Petite Enfance de Fontenay-sous-Bois, chercheur en Sciences de l'Éducation associée au CERLIS (Université Paris 5)

Avec le soutien du Ministère de la Communauté Française

¹ Crozier M., Friedberg E., L'acteur et le système, Paris, Seuil, 1977, p. 35